

## PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du groupe des Vert.e.s :

### **Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions**

---

En début de législature, chaque membre du Conseil municipal reçoit un iPad de manière automatique. Un contrat de longue durée a été passé avec une entreprise locale. De nombreuses communes ont aussi décidé de se passer de papier et ont opté pour d'autres solutions (ordinateur portable, soutien financier...). Une tablette permet de réduire la consommation de papier et était peut-être adéquate à l'époque où cette pratique a été mise en place. Toutefois, les usages des technologies de l'information (TIC) ont depuis changé. Les technologies évoluent rapidement<sup>1</sup> et il semble incongru de décider d'une technologie 5 voire 10 ans avant son utilisation.

Sachant que la fabrication d'un objet utilise une grande quantité de ressources et d'énergies (extraction et transformation des matières premières, transports, etc.) et génère des pollutions multiples, dont l'émission de gaz à effets de serre, responsables du dérèglement climatique. Selon des chiffres établis par une étude GreenIT publiée en octobre 2019<sup>2</sup>, les 34 milliards de smartphones, ordinateurs, consoles de jeux et téléviseurs que compte la planète occupent une place centrale dans l'impact sur l'environnement. Il faut 80 fois plus d'énergie pour produire un gramme de smartphone qu'un gramme de voiture. La construction d'outils informatiques impacte la quantité de ressources naturelles disponible. Ces ressources premières ne se renouvellent pas aussi vite que nous en consommons. 35% des émissions de gaz à effet de serre du numérique seront dues à la fabrication des terminaux utilisateurs en 2025. L'intensité énergétique de l'industrie numérique augmente en moyenne de 4% par an<sup>3</sup>.

La Suisse étant le 2ème pays européen le mieux équipé en ordinateurs personnels après la Norvège<sup>4</sup>, la quasi-totalité des ménages sont équipés d'au moins un ordinateur personnel. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile atteint même 130%<sup>5</sup> et les Suisse.sse.s dépensent environ 300 francs par mois en produits TIC<sup>6</sup>. Enfin, les tablettes font partie des appareils possédant des cycles technologiques les plus courts, 20% d'entre elles étant changées au bout de deux ans.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_de\\_Moore](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_Moore)

<sup>2</sup> [https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude\\_EENM-rapport-accessible.VF.pdf](https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude_EENM-rapport-accessible.VF.pdf)

<sup>3</sup> <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>

<sup>4</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/menages-population/equipement-depenses-tic.html>

<sup>5</sup> <https://www.journaldunet.com/web-tech/chiffres-internet/suisse/pays-che>

<sup>6</sup> <https://www.ictjournal.ch/news/2017-05-24/les-suissees-depensent-beaucoup-en-produits-tic>

Les différents chiffres ci-dessus devraient nous faire réfléchir à l'achat de nouveaux produits et la pertinence d'imposer une solution unique.

La pratique des membres du Conseil municipal a aussi permis de se rendre compte que :

- rédiger un rapport sur iPad n'est pas idéal et plusieurs élu-e-s utilisent un ordinateur.
- la plupart du temps, ces tablettes ne sont pas utilisées en commission et ne servent donc qu'en plénières, 10 fois par an.
- des documents sont malgré tout encore imprimés
- certains documents ne sont pas adaptés pour un usage numérique
- certaines personnes seraient prêtes à se passer de cet outil si on leur donnait le choix

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. revoir sa politique d'achat de matériel informatique pour le Conseil municipal,
2. prendre en compte l'avis de la commission de l'administration reposant sur trois solutions, possibilité d'avoir un iPad, une indemnité annuelle ou de tout refuser.

---

***Conseil municipal du 16 février 2023***

***Motion renvoyée à la Commission de l'administration à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention***

***Conseil municipal du 22 juin 2023***

***Motion acceptée par 30 oui, 0 non, 2 abstentions***